



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022D049

SEANCE DU 3 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- André TRUCHET-Florence DRILLAT- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Nathalie BRAUN- Sandra MALENFANT-Gauthier SCHNEIDER-Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

Excusée : Valérie BENEDETTO

Représenté : Marcel BERTINO donne procuration à Yannick MILLERET

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2022

Secrétaire de séance : Sindy JACQUET.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FDEC -RÉFECTION/ISOLATION DES PLAFONDS- REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE -SALLES DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans le souci d'améliorer la performance énergétique et le confort acoustique et lumineux de bureaux et d'une salle d'activités de l'école primaire, ainsi que des salles et bureaux de la mairie, Madame le Maire propose de procéder à l'isolation thermique du plafond de ces locaux par la pose d'un faux- plafond, avec laine de verre si besoin, ainsi qu'à la réfection de l'éclairage par la pose de pavés LED.

Le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux :
 - . d'isolation thermique du plafond de salles et bureaux :
 - . de l'école primaire pour un montant de 9 958 € HT,
 - . de la mairie pour un montant de 15 628 € HT,
 - . de remplacement de l'éclairage par la pose de pavés LED :
 - . des locaux de l'école primaire pour un montant de 2 362 € HT,
 - . des salles et bureaux de la mairie pour un montant de 18 880 € HT ;

Soit un total de 48 628 € HT , soit 56 193.60 € TTC.

- **SOLLICITE** du Département dans le cadre du FDEC, une subvention la plus élevée possible pour ces travaux en demandant le démarrage anticipé des travaux ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au projet.

Pour copie conforme, l'adjoint André TRUCHET

